

Permis à 1€

Permet de financer sa formation.

C'est un prêt de 800€, 1000€ ou 1200€ dont les intérêts sont pris en charge par l'état.

Il s'adresse aux jeunes de 15 ans à 26 ans afin d'aider au financement de la formation.

Compte C.P.F

Il vous est possible d'utiliser les heures de votre compte CPF pour financer votre permis B.

Aide locale

Il est possible d'obtenir une bourse au permis de conduire pouvant aller jusqu'à 500€.

La demande est à effectuer auprès de Pôle jeunesse de Quéven.

Compte Personnel de Formation

Conditions générales d'utilisation du service dématérialisé :

Vous pouvez désormais financer votre permis de conduire avec votre compte personnel de formation.

Tout salarié dispose d'un compte personnel de formation qui lui permet de financer un certain nombre de formation. Ainsi, vous pouvez financer votre permis de conduire.

Après avoir créé un compte sur moncompteformation.gouv.fr, vous obtiendrez le montant en euros disponible.

Vous pouvez utiliser cette somme pour financer votre formation à l'épreuve du code de la route, à l'épreuve pratique du permis de conduire ou bien pour ces deux formations.

Pour se faire, votre permis doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel.

Le stagiaire doit s'engager par une attestation sur l'honneur à respecter les conditions nécessaires pour utiliser ses droits pour passer son permis. Un modèle doit être conservé par l'organisme de formation.

Vous ne devez pas avoir fait l'objet d'une suspension de permis B, ni d'interdiction de le repasser.

Les permis éligibles au compte formation sont les permis B, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E et DE.

Vous ne pouvez pas mobiliser vos droits CPF pour tous autres permis : B1 (voiturette), B96, scooter, moto, bateau ainsi que pour les stages de récupération de points, pour des heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et vice-versa.